

N°	Objet de l'arrêté	Date
8	<b>DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES</b>	<b>23/03/26</b>

Le Maire de la Commune de Jardin,

Vu le Code des Communes,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal,

Considérant que les quatre adjoints nouvellement installés dans leurs fonctions ont délégations de signature permanente pour :

- ✚ CCAS - affaires sociales, logements sociaux, protocole, vie associative et jeunesse & sports
- ✚ Bâtiments et équipements communaux, commerces, espaces verts, et personnel technique
- ✚ Affaires scolaires - périscolaires - conseil municipal d'enfants, personnel scolaire, communication, jeunesse & sports
- ✚ Travaux voirie et réseaux, espaces verts, gestion des déchets, informatique, gestion du cimetière et personnel technique

### ARRETE

#### Article 1 :

- ✚ M. Cédric BON
- ✚ M. Marc-André GRISOLLET
- ✚ Mme Céline HEDOUX
- ✚ M. Denis VANEL

Sont désignés conseillers municipaux délégués à compter du 23/03/2026

- ✚ Urbanisme - habitat
- M. Cédric BON

- ✚ Finances
- M. Marc-André GRISOLLET

✚ Affaires culturelles et bibliothèque municipale  
Mme Céline HEDOUX

✚ Chemins Ruraux et ambroisie  
M. Denis VANEL

Ils ont donc délégation de signature en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et des Adjoints.

**Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, à Monsieur le Trésorier de Vienne et aux intéressés.

Fait à JARDIN, 23 mars 2026,

Le Maire,

Bernard ROQUEPLAN,

